



2 LE CONFLIT ALGERO-MAROCAIN

La tension observée entre le Maroc et l'Algérie à l'automne 1963 atteint son point culminant le 8 octobre avec l'attaque des postes d'Hassi Beida et Tinjoub. Les combats s'engagent alors de part et d'autre de la frontière, en même temps que se déroule entre Alger et Rabat une féroce « guerre des ondes ». Devant l'extension de la lutte et l'échec des tentatives de règlement bilatéral, plusieurs offres de médiation sont faites. Les bons offices de l'empereur Haïlé Sélassié et du président Modibo Keita, dans le cadre de l'O.U.A., aboutissent le 26 octobre à l'acceptation par les deux parties d'une rencontre à Bamako. Ce n'est toutefois que le 30 octobre qu'est signé par le président Ben Bella et le roi Hassan II l'accord de cessez-le-feu qui met fin à la phase la plus aiguë du conflit algéro-marocain.

◆ La durée et la cordialité des entretiens du roi Hassan II et du président Ben Bella lors de l'entrevue de Saïdia le mercredi 12 mai 1965, et surtout la nouvelle donnée par certains journaux que la question des frontières avait été abordée, ont surpris beaucoup d'esprits pourtant informés des choses algériennes et marocaines. L'impression la plus généralement rapportée du Maroc ces temps derniers était, en effet, que le conflit des frontières avait laissé dans l'esprit des Marocains des traces profondes et que l'hostilité à l'égard des dirigeants algériens, sinon du peuple algérien lui-même, était destinée à dominer longtemps la nature des rapports

Les Conflits Internationaux

entre les deux pays. Sans doute était-ce méconnaître le double aspect de la fraternité arabe : d'une part l'intensité des sentiments dans la lutte, d'autre part la porte toujours ouverte à un arrangement subit pourvu qu'entre les protagonistes du conflit, chefs d'Etat ou de tribu, n'existent pas d'irréductibles oppositions de tempérament.

Il ne semble pas, en tout cas, superflu d'insister sur l'importance du facteur psychologique car il a joué un rôle important sinon primordial dans le déclenchement du conflit à côté d'autres facteurs politique, militaire, économique. Les Européens d'Afrique du Nord ont coutume d'affirmer que les Arabes ne respectent que la force. Il est de fait que l'usage de celle-ci est souvent la conséquence d'un excès de subtilité dès lors que l'une des parties a le sentiment d'avoir été jouée par l'autre.

A l'origine du conflit est une revendication marocaine portant sur le tracé des frontières entre le Maroc et l'Algérie, dont l'existence a été officiellement reconnue et admise dans une convention signée à Rabat le 6 juillet 1961 par le roi Hassan II et M. Ferhat Abbas, président du G.P.R.A.

« ... Le gouvernement de S.M. le roi du Maroc réaffirme son soutien inconditionnel au peuple algérien dans sa lutte pour son indépendance et son unité nationales. Il proclame son appui sans réserve au Gouvernement provisoire de la République algérienne dans ses négociations avec la France, sur la base du respect de l'intégrité du territoire algérien. Le gouvernement de S.M. le roi du Maroc s'opposera par tous les moyens à toute tentative de partage ou d'amputation du territoire algérien.

Le Gouvernement provisoire de la République algérienne reconnaît pour sa part le problème territorial posé par la délimitation imposée arbitrairement par la France entre les deux pays, qui trouvera sa solution dans des négociations entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de l'Algérie indépendante.

A cette fin les deux gouvernements décident la création d'une commission algéro-marocaine qui se réunira dans les meilleurs délais pour procéder à l'étude et à la solution de ce problème dans un esprit de fraternité et d'unité maghrébines... »

Cette convention n'a été rendue publique par le gouvernement marocain que le 22 octobre 1963¹, mais le journal *El Moudjahid* du 19 juillet 1961, organe central du F.L.N., avait, dès cette époque, publié le communiqué commun algéro-marocain faisant suite aux entretiens à l'issue desquels devait être signée la convention :

1. Dépêche A.F.P. de Rabat.

« Sur l'invitation de S.M. Hassan II, roi du Maroc, Son Excellence Ferhat Abbas, président du Gouvernement provisoire de la République algérienne, accompagné de MM. Abdelhabd Boussouf, ministre de l'Armement et des Liaisons générales, Lakhdar Bentobbal, ministre de l'Intérieur, Hamed Yazid, ministre de l'Information, a effectué une visite officielle au Maroc du 3 au 7 juillet 1961 ...

S.M. Hassan II, roi du Maroc, exprime sa volonté de s'opposer par tous les moyens à toute tentative de partage ou d'amputation du territoire algérien ...

S.M. Hassan II et le président Ferhat Abbas affirment que les problèmes de délimitation territoriale entre le Maroc et l'Algérie les concernent seuls et ne peuvent être réglés qu'entre les deux États et en dehors de toute prétention ou ingérence étrangère.

S.E. Ferhat Abbas, président du G.P.R.A., exprime au nom du peuple algérien et de son gouvernement à S.M. le Roi et au peuple marocain leur gratitude pour l'appui constant que l'Algérie a toujours trouvé auprès du Maroc. »

Pour comprendre aujourd'hui la valeur des engagements pris par le Maroc, les sacrifices qu'ils représentaient pour lui et l'avantage qui en résulte pour le G.P.R.A., il faut se remémorer les circonstances dans lesquelles ils ont été contractés. En juillet 1961, quand est signée entre le roi Hassan II et le président du G.P.R.A. la convention sur les engagements réciproques du Maroc et de l'Algérie, les négociations d'Evian, commencées le 20 mai 1961, achoppent sur la question du Sahara. Dans le numéro d'*El Moudjahid* du 19 juillet 1961 qui reproduit le communiqué algéro-marocain, paraît un long éditorial consacré au Sahara sous le titre significatif de « Notre Sahara », où l'on peut lire notamment :

« La manœuvre la plus typique du néo-colonialisme français est celle qui a trait au Sahara ... Après la faillite de l'Algérie "française" il est devenu malaisé pour les gouvernants français de s'accrocher à de telles formules. Bien qu'ils utilisent encore — ainsi que cela s'est vu à la table de la Conférence d'Evian — l'expression "Sahara français", ils lui préfèrent de plus en plus des slogans tels que "Sahara mer intérieure" et "Sahara question en soi" qui, tout en ayant l'avantage de l'équivoque, ne véhiculent pas moins les mêmes intentions et les mêmes manœuvres.

La notion de "mer intérieure" répond aux besoins d'une politique destinée à déposséder le peuple algérien de son Sahara. En effet, ce slogan est essentiellement destiné à susciter les convoitises des États voisins de l'Algérie et à provoquer en eux une vocation de "riverains". Il a pour but de pousser certains de ces États à se découvrir subitement des droits sur le territoire algérien, droits qui iraient de la redevance sur l'exploitation des richesses sahariennes jusqu'à la revendication territoriale et les rectifications subséquentes des frontières.

Les Conflits Internationaux

Le Sahara deviendrait ainsi un élément de discorde entre Africains, une réalité faite non pas pour rassembler et unir, mais pour dissocier et désintégrer, une réalité qui parle à des intérêts égoïstes et subalternes et qui impose le silence aux principes de la cause africaine. Le Sahara n'est pas une *res nullius*, comme veulent le faire croire les dirigeants français, et les Africains ne sauraient en aucun cas leur emboîter le pas sur ce chemin. Le Sahara n'est pas un territoire vacant, un territoire dépourvu de caractère et d'identité. Il n'est pas une notion abstraite, mais une terre pectée par la personnalité algérienne et marquée de l'empreinte indélébile de la Révolution du peuple algérien.

En ce qui concerne les rectifications de frontières réclamées par certains Etats, notre position est également connue. Sans rejeter a priori ces revendications territoriales, nous estimons cependant qu'elles constituent un problème que nous ne pouvons étudier et trancher qu'après l'accession de l'Algérie à l'indépendance. S'adresser au gouvernement français pour demander le règlement d'un tel problème ne saurait être ni juste ni opportun. En effet une telle procédure impliquerait nécessairement une reconnaissance de la souveraineté française sur le Sahara algérien. Ce qui est contraire aux principes mêmes de la reconnaissance du G.P.R.A. par ces Etats. »

◆ Ce texte visait en premier lieu le Maroc et la Tunisie. Le 27 février 1961 avait eu lieu à Rambouillet des entretiens entre le président Bourguiba et le général de Gaulle, au cours desquels les questions sahariennes avaient été évoquées et des revendications tunisiennes présentées. Les convoitises existaient donc. Quant au gouvernement marocain, il avait un certain mérite à faire taire en 1961 ses revendications sur le Sahara pour favoriser les thèses du F.L.N. Le 2 mars 1956, lors de la déclaration commune proclamant l'indépendance du Maroc, le gouvernement français avait confirmé sa volonté de respecter l'intégrité du territoire marocain garantie par les traités internationaux dont certains fournissaient des arguments favorables aux revendications marocaines sur les territoires sahariens². Une commission mixte franco-marocaine destinée à déterminer le tracé de la frontière méridionale avait été prévue. On avait pu croire un moment en avril 1957 — la création de l'Organisation commune des régions sahariennes (O.C.R.S.) « ouverte à tous les pays frontaliers du Sahara » est du 10 janvier 1957 — que cette commission

2. Lettre annexe à l'accord franco-allemand du 4 novembre 1911 où il est écrit que le Maroc comprend toute la partie de l'Afrique du Nord s'étendant entre l'Algérie, l'A.O.F. et le Rio de Oro.

Traité franco-espagnol du 27 novembre 1912 où il est écrit que « les régions marocaines » situées au Nord et à l'Est de la délimitation appartiennent à la zone française.

se réunirait, mais les autorités de Rabat s'étaient finalement dérobées. Il n'en existait pas moins pour le G.P.R.A. un danger de négociation directe entre le gouvernement marocain et le gouvernement français. Le 22 janvier 1958 la première réunion de la Haute Commission de l'O.C.R.S., sous la présidence du ministre du Sahara, avait eu lieu, groupant les délégués du département des Oasis, du département de la Saoura, du Soudan, du Niger, du Tchad et de la Mauritanie. La France ne souhaitait rien tant que de voir adhérer à l'O.C.R.S. le plus grand nombre d'Etats indépendants, en particulier le Maroc.

En soutenant le G.P.R.A. pour rester fidèle à son idéal de fraternité arabe et d'unité maghrébine, et en acceptant de s'en remettre au bon vouloir de l'Algérie, l'indépendance venue, sans demander de gage, le Maroc faisait donc preuve de générosité et même d'abnégation si l'on tient compte des graves inconvénients que présentait pour lui la forme insolite du territoire algérien au Sud du Dra. Celle-ci résultait de la pénétration française à partir de bases algériennes et du désir des autorités françaises de placer le maximum de territoires sous la souveraineté de la France. Les frontières administratives fixées par la France avaient permis à l'Algérie de lancer vers l'océan Atlantique un véritable pseudopode. Elles aboutissaient à faire du Maroc un territoire encerclé par l'Algérie, avec les risques que cela comportait d'action politique ou militaire dans des régions excentriques difficiles à contrôler, parcourues par des tribus habituées de longue date à jouer sur les conflits de souveraineté entre les Etats limitrophes. Le gouvernement marocain avait conscience de ces risques. Mais il ne pouvait placer l'Algérie devant le fait accompli car les autorités militaires françaises contrôlaient la région et que tout arrangement de gré à gré avec elles devenait impossible du fait des engagements pris envers le G.P.R.A. Toutefois, en juillet 1962, les autorités marocaines avaient fait occuper le poste de Zegdou³, sur l'axe principal de communication Colomb Béchar - Tindouf, et avaient annoncé l'allégeance au roi du Maroc des « tribus » de Tindouf (Tajakant... Regueibat... Hattatin). Ces mesures se doublaient d'une action diplomatique puisque dès le 6 juillet, au lendemain de l'arrivée du G.P.R.A. à Alger⁴, le Maroc avait envoyé une délégation auprès de M. Ben Khedda et de M. Farès, président de l'exécutif provisoire, pour leur rappeler les engagements pris par M. Ferhat Abbas en particulier concernant la création de la Commission algéro-marocaine chargée de la délimitation. Cela n'avait pas empêché les troupes algériennes, le 9 octobre 1962, d'occuper

3. 50 km environ au Sud-Sud-Ouest de Traouz.

4. Celle-ci est du 1^{er} juillet 1962.

Les Conflits Internationaux

Tindouf et de chasser par la force les représentants locaux du gouvernement marocain qui refusaient de s'en aller, faisant des morts et des blessés.

Dès cette heure-là, le conflit prend un caractère aigu. Le Maroc pourtant temporise. En Algérie, le pouvoir n'est pas encore assis. Des factions opposées se le disputent. Dès que la situation s'éclaircit, le gouvernement marocain tente une nouvelle démarche. Une délégation conduite par le prince Abdallah, frère du roi, se rend à Alger du 5 au 10 mars 1963, pour préparer la visite du roi Hassan II. Celle-ci a lieu le 14 mars, mais la création de la Commission de délimitation prévue n'est toujours pas décidée.

L'essentiel du conflit est là. A tort ou à raison, le Maroc a le sentiment que l'Algérie ne tient pas ses engagements et qu'il est joué. Il veut sa revanche et la situation ira s'aggravant jusqu'aux événements d'octobre 1963.

◆ Pour essentiel qu'il soit, cet aspect du conflit n'est pourtant pas le seul. Il en est deux autres qui tendent parfois à l'éclipser aux yeux du grand public. L'un est dû à la revendication d'Allal el Fassi sur de vastes territoires englobant la Mauritanie, l'autre à l'opposition idéologique entre le régime algérien et le régime marocain.

◆ *La revendication territoriale d'Allal el Fassi* — C'est en 1948, deux ans après son retour du Gabon⁵, qu'Allal el Fassi commence à exposer ses idées sur le « grand Maroc ». En novembre 1955 est diffusée une carte du Maroc englobant la majeure partie du Sahara occidental. En juillet 1956, dans un article du journal marocain *El Alam*, le chef du parti de l'Istiqlal prétend que le Maroc doit englober les vallées de la Saoura, de la Gourara, du Touat, du Tidikelt, la Mauritanie, la région de Taoudeni, Araouane et Tombouctou. Le gouvernement marocain hésite d'abord à faire siennes des revendications aussi excessives. Toutefois, dès le mois de novembre 1956, il désigne un Ma el Aïnin⁶ comme délégué du Sahara à l'Assemblée consultative marocaine. Début novembre 1957 il crée une Direction des affaires sahariennes et frontalières au Ministère de l'intérieur et, enfin, le 25 février 1958, dans un discours prononcé au Mhamid⁷, le roi Mohammed V exalte « la fidélité des tribus saha-

5. Où il avait été envoyé en exil en 1937.

6. Famille maraboutique mauritanienne originaire de la ville saharienne de Smara, dans la Seguiet el Hamra, au Nord du Rio de Oro, qui, dès le début, s'est opposée à la pénétration française en Mauritanie puis dans le Sud marocain.

7. Petite palmeraie du Sud marocain située au coude du Dra. Hassi Beïda, que Marocains et Algériens se disputèrent en octobre 1963, est un puits à une trentaine de kilomètres au Sud de cette palmeraie.

riennes » et affirme « sa volonté de poursuivre son action pour la restitution du Sahara au Maroc ».

Il semble qu'à l'origine de cette prise de position du roi il y ait à la fois des préoccupations d'ordre extérieur et intérieur. Préoccupations d'ordre extérieur : la première réunion de l'O.C.R.S. est, nous l'avons vu, du 22 janvier 1958. En affirmant les droits du Maroc sur le Sahara, le roi Mohamed V prend position vis-à-vis des prétentions françaises et, du même coup, des prétentions algériennes qui peuvent un jour leur succéder. Préoccupations d'ordre intérieur : c'est l'époque où déjà s'opposent la partie conservatrice de l'Istiqlal et sa partie progressiste. Cette dernière, puissante et organisée, reproche volontiers ses origines à la Royauté et le fait qu'elle s'appuie sur une armée composée d'unités issues de l'armée française dont certaines ont pu être opposées à l'armée de libération. La situation est donc délicate pour le Trône et l'idée de dériver le nationalisme marocain vers des objectifs propres à exalter l'orgueil national et l'œuvre passée de la monarchie chérifienne peut ne pas déplaire au roi. Mais finalement, cette revendication va gêner le gouvernement marocain plus que le servir.

Intérieurement l'opposition ne sera pas dupe, et même dans les milieux proches du Trône, les visées excessives d'Allal el Fassi ne seront pas prises au sérieux. La création de l'Union nationale des forces populaires consacrant la scission de l'Istiqlal est de novembre 1959. En décembre de la même année, un des leaders du nouveau parti, le Fquib El Basri, déclare à Conakry que l'U.N.F.P. n'a aucune visée expansionniste, et en novembre 1960 son président, M. Ben Barka, qualifie la revendication sur le Sahara « d'opération de camouflage » à la Conférence de solidarité des peuples d'Afrique et d'Asie à Beyrouth.

Extérieurement, la revendication sur la Mauritanie va hypothéquer pendant de longs mois la politique marocaine, et l'excès des revendications sur le Sahara algérien nuit à la partie raisonnable de cette revendication. La loi cadre du 23 juillet 1957 a fait de la Mauritanie un territoire d'outre-mer. La Constitution du 5 octobre 1958 lui a permis de se proclamer République islamique de Mauritanie⁸ le 28 novembre de la même année, et d'accéder à l'indépendance deux ans plus tard. Un long match, marqué par l'action de transfuges mauritaniens, opposera le Maroc à la Mauritanie nouvelle. Mais l'habileté consommée du président mauritanien, M. Moktar Ould Daddah, opposée à la fougue du tempérament marocain, fera la Mauritanie gagnante. Sa reconnaissance par un grand nombre d'Etats et son entrée à l'Organisation des Nations Unies consolideront

3. Etat membre de la Communauté, doté de l'autonomie interne.

Les Conflits Internationaux

la jeune République et le Maroc sera finalement obligé de s'asseoir à la même table qu'elle, le 25 mai 1963, lors de la première Conférence de l'unité africaine à Addis-Abeba.

Le Maroc a perdu. La Mauritanie s'appuie sur l'Algérie, alors que tant d'intérêts et de souvenirs communs la lient au Maroc, parce que la présence de troupes algériennes au Sud du Dra l'isole du Maroc et atténue le danger d'une action brusquée sur son territoire. La revendication saharienne d'Allal el Fassi semble aujourd'hui mise en sourdine mais on ne saurait dire exactement quelle est la nature et l'étendue de la revendication marocaine, même concernant Tindouf.

♦ *L'aspect idéologique du conflit* — L'aspect idéologique du conflit est né de l'appui que les révolutionnaires algériens ont paru donner aux opposants marocains ou que ceux-ci sont allés chercher auprès d'eux. Par les articles de presse et les déclarations d'hommes politiques algériens, le Maroc a pu penser que la révolution qui se produisait en Algérie ne s'arrêterait pas aux frontières. La Royauté s'est sentie menacée. En mars 1963, le colonel Boumedienne a déclaré dans une interview au journal égyptien *Al Ahrâm* que la révolution algérienne ne saurait se limiter aux frontières de l'Algérie. Le 2 mai, Alger a demandé l'ajournement de la Conférence du groupe de Casablanca (Ghana, Guinée, R.A.U., Maroc, Algérie) et le 3 mai le président Nasser a décliné une invitation du roi du Maroc alors qu'il se rendait à Alger les 6, 7 et 8 mai. Les incidents dès lors se sont multipliés. En juillet c'est le complot de Rabat et l'arrestation du Fquih El Basti, en août l'interdiction aux ressortissants marocains de pénétrer sur le territoire de Béchar, en septembre une série d'incidents de frontières et le déchaînement de la presse algérienne contre la monarchie marocaine⁹. Le point culminant de la crise, en octobre 1963, coïncide avec le premier soulèvement kabyle. Les Algériens accusent le gouvernement marocain de profiter de la situation intérieure de l'Algérie pour l'attaquer aux frontières. Certains journaux vont jusqu'à faire état d'un contact pris par M. Belkacem Krim à Tanger avec le roi Hassan II, le 1^{er} octobre 1963. Les discours officiels sont violents. Les contacts pourtant ne sont jamais interrompus et, grâce à la médiation fortuite de l'empereur Haïlé Sélassié en voyage en Afrique du Nord, les combats cessent.

♦ Le conflit né de la revendication d'Allal el Fassi, et le conflit dû à l'opposition des régimes, ont, l'un et l'autre, perdu de leur importance. Le conflit frontalier demeure; il reste important et difficile à régler.

9. En particulier un article paru dans *El Mondjahid* du 8 septembre 1963.

Il est important parce que la revendication marocaine, réduite à l'essentiel, correspond à un intérêt sinon vital du moins primordial. Le problème réside presque exclusivement dans le tracé de la frontière Sud du Maroc à partir du point d'intersection du méridien 11° avec le parallèle 27°40' 10, jusqu'à la frontière orientale de l'Algérie, car, pour celle-ci, il existe ou des textes ou des usages qui peuvent fournir des bases solides : le traité de Lalla Marnia du 18 mars 1845 ne fixe la frontière que jusqu'au Teniet Sassi, mais au Sud du Teniet Sassi il répartit les tribus et les ksour et finalement, par l'usage et les postes de douane, la frontière se trouve fixée jusqu'à Figuig. L'accord du 20 juillet 1901 ou Protocole de Paris sur l'application du traité de 1845 entre la France et le Maroc, et l'accord d'Alger du 20 avril 1902 pour assurer l'exécution dudit protocole manquent certes de précision en ce qui concerne les frontières au Sud de Figuig, mais ont été, eux aussi, complétés par des mesures administratives intervenues entre l'A.O.F. et l'Algérie, aboutissant à la création d'une ligne de douanes approuvée par décision du président du Conseil du 16 août 1911 et par dahir marocain du 8 août 1928.

La frontière orientale du Maroc avec l'Algérie est donc fixée par l'usage depuis 1911. Reste à déterminer la frontière Sud.

Le problème est difficile à régler parce que, contrairement à ce qui existe pour la frontière orientale, l'usage n'a pas établi fermement une ligne sur laquelle on puisse se baser. Il existe bien d'anciennes limites administratives des cercles, circonscriptions et bureaux créés à la suite de la pacification du Sud marocain commencée en 1930 et achevée en 1934 11, mais ces limites qui auraient donné au Maroc une frontière sud suivant l'oued Dra jusqu'au coude du M'hammid, puis prolongeant sa branche N.E.-S.O. jusqu'à la ligne dite Varnier 12, n'étaient pas considérées comme définitives par les autorités du Protectorat. Le général Trinquet commandant les confins algéro-marocains avait proposé en 1938 comme frontière sud du Maroc une ligne dite « Trinquet » suivant le rebord de deux plateaux situés à une trentaine de kilomètres au Sud du Dra. Cette solution était basée sur des considérations militaires encore valables aujourd'hui.

10. Convention franco-espagnole du 3 octobre 1904 et traité franco-espagnol du 27 novembre 1912.

11. Un décret du 5 août 1933 (J.O., 2 septembre 1933) charge le commissaire résident général de la République française au Maroc de maintenir l'ordre et la sécurité dans les confins algéro-marocains avec, en plus, la mission d'assurer les liaisons dans le Sahara occidental. Un arrêté résidentiel du 8 avril 1934 crée le territoire autonome du Dra comprenant les Bureaux de Goulmine, Akka, Tata, Toum Zgur, Taouz.

12. Frontière résultant d'une convention dite de Niamey, du 20 juin 1909, entre l'Algérie et l'A.O.F., complétant un accord de principe du 7 juin 1905, approuvé par décision du président du Conseil français du 16 août 1911.

Les Conflits Internationaux

d'hui. Le Maroc s'en contenterait-il ? L'Algérie accepterait-elle de céder une parcelle même minime de ce Sahara sur lequel elle a eu du mal à faire reconnaître sa souveraineté pleine et entière ? Ne serait-ce pas risquer de provoquer d'autres revendications ? Cette crainte n'explique-t-elle pas que l'Algérie n'ait pas voulu que le conflit se règle dans un cadre maghrébin alors que le président de la République tunisienne y incitait les deux parties ? Celles-ci sont tombées d'accord, grâce à l'empereur Haïlé Sélassié, pour accepter le cadre plus large de l'Organisation de l'Unité africaine. Une commission spéciale a été créée le 19 novembre 1963. Depuis lors aucune solution n'est apparue.

Si donc la fraternité et le bon sens maghrébins ont eu raison des oppositions de régime lors de l'entrevue de Saïdia, si l'excès même de la revendication territoriale d'Allal el Fassi en diminue l'importance, le conflit des frontières demeure.

E. M.